

Format des fichiers XML CRITER

Contenu minimal

Jean-Pierre BENOIT IRSN/PSE-ENV/SIRSE (jean-pierre.benoit@irsn.fr)

Le format des fichiers XML acceptés par le système CRITER est décrit dans le document :

Protocole d'échange d'information SYSTEME CRITER IRSN/PRP-ENV/SESURE-CRI-FIC-001 indice 9

Conformément à ce document, le contenu des fichiers XML demande un minimum d'information afin que les mesures soient intégrées dans le système. Ce contenu minimal est reproduit dans l'exemple ci-dessous.

```
<?xml version="1.0" encoding="ISO-8859-1"?>
<criter>
  <idechange/>
  <prelev>
    <origine>auto</origine>
    <codprod>ssrtln</codprod>
    <idprel>P2016052612000-SBN-01</idprel>
    <datdebprel>2016-05-26</datdebprel>
    <heurdebprel>12:00:00</heurdebprel>
    <ptprel>SBN-01</ptprel>
    <coord>
      <long>5.92282222</long>
      <lat>43.11640833</lat>
    </coord>
    <codespece>irrad</codespece>
  </prelev>
  <mesure>
    <codprod>ssrtln</codprod>
    <idprel>P2016052612000-SBN-01</idprel>
    <idmesure>M2016052612000-SBN-01</idmesure>
    <datdebmes>2016-05-26</datdebmes>
    <heurdebmes>12:00:00</heurdebmes>
    <codradion>ddgamma</codradion>
    <valeur>120</valeur>
    <codunit>nsvh</codunit>
    <bruitfond>60</bruitfond>
  </mesure>
</criter>
```

Guide pour le remplissage d'un contenu minimal :

La balise XML <critier> est unique, obligatoire et enferme dans un même bloc l'ensemble des mesures du fichier.

Bloc <critier>

- 1) La balise <idechange/> est obligatoire, unique et peut être vide.
- 2) Chaque mesure du fichier fait l'objet d'un bloc <prelev> **et** d'un bloc <mesure>.
- 3) Un bloc <prelev> ne peut pas être dissocié d'un bloc <mesure> et vice-versa.

Bloc <prelev>

- 1) La balise XML <origine> définit l'origine de la mesure. Ce code peut prendre les valeurs suivantes :
 - a. **NULL** ou **manu** doit être utilisé pour toutes les mesures radiologiques manuelles directes ou indirectes. C'est-à-dire, les mesures réalisées avec des appareils manuels ou via des prélèvements et des analyses de laboratoire,
 - b. **auto** doit être utilisé pour toutes les mesures issues d'un réseau fixe automatique de mesures radiologiques,
 - c. **mobile** doit être utilisé pour toutes les mesures issues d'un dispositif mobile de mesures radiologiques,
 - d. **nomade** doit être utilisé pour toutes les mesures issues d'un réseau nomade de mesures radiologiques.
- 2) La balise XML <codprod> est obligatoire et définit le producteur du prélèvement. Les codes « producteurs » sont prédéfinis dans le référentiel.
- 3) La balise XML <idprel> est obligatoire et définit l'identifiant du prélèvement. Cet identifiant, limité à 40 caractères, doit être unique. Par exemple, PAIR20160526120000-SBN-01 construit à partir de la concaténation de la nature du prélèvement, de la date, de l'heure et du nom du point de prélèvement,
- 4) La balise XML <datdebprel> est obligatoire et définit la date du prélèvement dans le format AAAA-MM-JJ où
 - a. AAAA représente l'année,
 - b. MM représente le mois,
 - c. JJ représente le jour.

→ Il s'agit de la date qui sera utilisée pour la représentation dans CRITER

- 5) La balise XML <heurdebprel> est obligatoire et définit l'heure légale locale du prélèvement dans le format HH:MM:SS où :
 - a. HH représente l'heure,
 - b. MM représente les minutes,
 - c. SS représente les secondes.

→ Il s'agit de l'heure qui sera utilisée pour la représentation dans CRITER

- 6) La balise XML <ptprel> est obligatoire et définit le nom du point de prélèvement.

NB : Le nom du point de prélèvement doit rester unique si les coordonnées ne changent pas. En d'autres termes, ne pas définir plusieurs points de prélèvement en un même lieu.

- 7) La balise XML <coord> est obligatoire et rassemble les balises de définition des coordonnées géographiques du lieu de prélèvement.

- a. La balise <long> est obligatoire et définit la longitude du lieu de prélèvement. Cette valeur, comprise entre -180.0 et +180.0, est obligatoirement exprimée en degrés décimaux. Le séparateur décimal est le point.
 - b. La balise <lat> est obligatoire et définit la latitude du lieu de prélèvement. Cette valeur, comprise entre -90.0 et +90.0, est obligatoirement exprimée en degrés décimaux. Le séparateur décimal est le point.
- 8) La balise XML <codespece> est obligatoire. Les codes « espèces » sont prédéfinis dans le référentiel.

Bloc <mesure>

- 1) La balise XML <codprod> est obligatoire et définit le producteur des mesures. Les codes « producteurs » sont prédéfinis dans le référentiel.
- 2) La balise XML <idprel> est obligatoire et définit l'identifiant du prélèvement associé à la mesure. Par exemple, PAIR20160526120000-SBN-01 qui identifie le prélèvement d'air réalisé au point SBN-01 le 26/05/2016 à 12:00:00.
- 3) La balise XML <idmesure> est obligatoire et définit l'identifiant de la mesure. Cet identifiant, limité à 40 caractères, doit être unique. Par exemple, M20160526120000-SBN-01 construit à partir de la concaténation de la date, de l'heure et du nom du lieu de prélèvement.
- 4) La balise XML <datdebmes> est obligatoire et définit la date de la mesure dans le format AAAA-MM-JJ où
 - a. AAAA représente l'année,
 - b. MM représente le mois,
 - c. JJ représente le jour.

NB : La date de la mesure est égale ou postérieure à la date de prélèvement

- 5) La balise XML <heurdebmes> est obligatoire et définit l'heure légale locale de la mesure dans le format HH:MM:SS où :
 - a. HH représente l'heure,
 - b. MM représente les minutes,
 - c. SS représente les secondes.

NB : L'heure de la mesure est égale ou postérieure à l'heure du prélèvement

- 6) La balise XML <codradion> est obligatoire. Les codes « radionucléides » à utiliser sont prédéfinis dans le référentiel.
- 7) La balise XML <valeur> est obligatoire et définit la valeur mesurée au lieu du prélèvement, exprimée à l'heure du prélèvement, définie dans le bloc <prelev>.
- 8) La balise XML <codunit> est obligatoire et définit l'unité dans laquelle est exprimée la valeur. Les code « unités » à utiliser sont prédéfinis dans le référentiel.
- 9) La balise XML <bruitfond> non obligatoire, définit la valeur du bruit de fond au point du prélèvement ou le SD de la mesure. Cette valeur est exprimée dans la même unité que la mesure.